



Politique relative au Programme d'équipe nationale

Version 2025-02

Approbation du conseil d'administration 12/11/2024

PARTIE 1 - INTRODUCTION

1. INTRODUCTION

En tant qu'organisme national de sport pour l'escalade sportive au Canada, Climbing Escalade Canada (CEC) est responsable d'identifier, de sélectionner et de soutenir les athlètes ayant le plus grand potentiel de réussite sur la scène internationale. Notre mission est d'établir une norme élevée en matière de performance en favorisant un environnement qui fait la promotion de l'excellence et de la compétitivité.

L'initiative *Voie d'accès au podium* de CEC identifie les athlètes aux stades S'entraîner à la compétition, Apprendre à gagner et Gagner pour vivre de notre cadre de développement à long terme de l'athlète (DLTA). Bien que nous soutenions les athlètes à tous ces stades, il est essentiel que chaque athlète participe à des compétitions au niveau approprié pour son développement optimal, que cela soit au niveau national, continental ou international. Cette approche garantit que les athlètes sont à la fois stimulés et soutenus en fonction de leur croissance, ce qui les prépare à répondre aux exigences de leur parcours compétitif.

Le Programme d'équipe nationale (PEN) est harmonisé aux stratégies de haute performance de CEC ainsi que sur celles de nos principaux partenaires financiers, notamment Sport Canada, le Comité olympique canadien (COC) et À nous le podium (ANP). Cette harmonisation offre aux athlètes les ressources et les occasions nécessaires pour exceller, tout en favorisant une solide filière de développement pour l'avenir de l'escalade canadienne.

1.1. VOIE D'ACCÈS AU PODIUM DE CEC

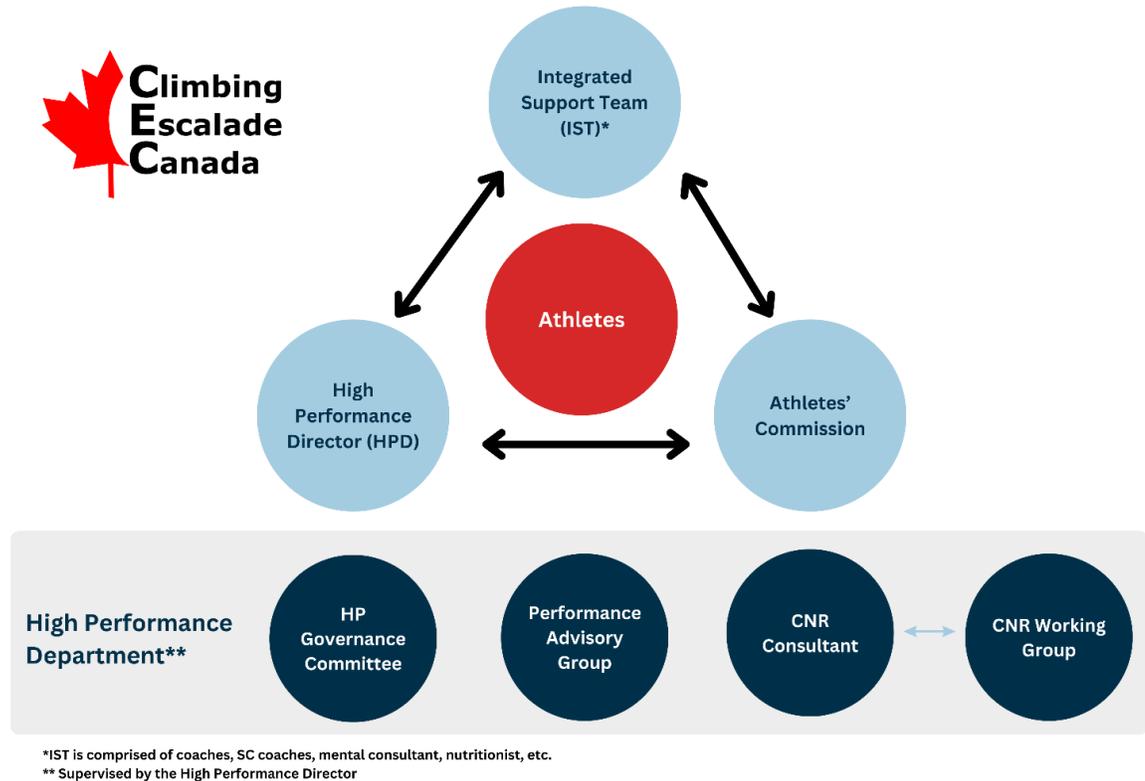
La *Voie d'accès au podium* est un cadre conçu pour guider les athlètes depuis les stades de développement jusqu'aux plus hauts niveaux de performance, dans le but d'atteindre des podiums aux compétitions majeures. La *Voie d'accès au podium* de CEC comprend des compétitions nationales, nord-américaines, panaméricaines et internationales, préparant les athlètes à réussir sur la scène mondiale, notamment dans le cadre d'épreuves aux Championnats du monde, dans les étapes de la Coupe du monde et aux Jeux olympiques.



Ce diagramme illustre la **Voie d'accès au podium** de CEC, qui est divisée en trois étapes de développement de l'athlète ci-dessous.

- **S'entraîner à la compétition** (niveau de base) : les athlètes participent à des épreuves jeunesse et nationales canadiennes, en mettant l'accent sur le développement des habiletés et l'expérience de la compétition.
- **Apprendre à gagner** (niveau intermédiaire) : les athlètes participent à des épreuves continentales, à la Série de la Coupe nord-américaine (la North American Series Cup ou NACS) et aux épreuves nationales canadiennes, ce qui renforce leur compétitivité.
- **Gagner pour vivre** (niveau supérieur) : les athlètes visent à monter sur le podium à l'occasion d'épreuves majeures telles que les Jeux olympiques, les compétitions de la Fédération internationale d'escalade (l'International Federation of Sport Climbing ou IFSC) et d'autres jeux internationaux.

1.2. HIÉRARCHIE DU VOLET DE HAUTE PERFORMANCE



Mandats des comités de HP

CEC-HP-06 - [Mandat du comité de gouvernance de la haute performance \(CGHP\)](#)

CEC-HP-07 - [Mandat du groupe de travail sur le CNC \(GT-CNC\)](#)

CEC-HP-08 - [Mandat du groupe consultatif sur les performances \(GCP\)](#)

1.3. HISTORIQUE DES VERSIONS

DATE	VERSION	CYCLE	NOTES
Janvier 2021	Version 1	Cycle olympique Paris 2024	
	Version 2	Cycle olympique Paris 2024	Modifications à la suite de la pandémie de COVID-19
Octobre 2021	Version 3	Cycle olympique Paris 2024	
Novembre 2024	Version 2025-01	Cycle olympique LA 2028	Modifications à la suite de l'examen 2024 du PHP; combine toutes les politiques de HP en une seule
28 novembre 2024	Version 2025-02	Cycle olympique LA 2028	petits ajustements de langage

PARTIE 2 - PROCESSUS D'ADHÉSION DES ATHLÈTES

2. PROCESSUS D'ADHÉSION DES ATHLÈTES

2.1. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles à la sélection au PNE, les athlètes doivent satisfaire de façon continue à toutes les exigences suivantes :

- a) avoir l'âge requis pour participer à la catégorie senior (avoir 17 ans à la fin de l'année civile);
- b) agir conformément à toutes les règles et politiques de CEC, notamment le *Code de conduite de la communauté*;
- c) agir conformément aux autres politiques nationales et internationales (CCES, PCA, AMA, etc.);
- d) signer et respecter l'accord de l'athlète de haute performance de CEC;
- e) être admissible à la compétition en vertu des *Règles de compétition* de l'IFSC : https://cdn.ifsc-climbing.org/images/Website/2022_IFSC_Rules_201.pdf;
- f) être titulaire d'un passeport canadien valide, expirant au plus tôt six mois avant la date de participation à toute épreuve (le cas échéant);
- g) être titulaire d'une licence d'athlète valide de CEC et être en règle auprès de CEC;
- h) suivre tous les plans d'entraînement et de compétition définis par l'équipe d'entraîneurs du PEN, en collaboration avec l'équipe de soutien intégrée (ESI);
- i) participer à toutes les réunions (en personne ou virtuelles) fixées par l'équipe d'entraîneurs du PEN;
- j) participer à l'évaluation de la condition physique et de l'ESI, y compris au suivi des performances, à la demande de l'équipe d'entraîneurs du PEN;
- k) avoir la volonté et la capacité de participer à des épreuves internationales en cas de sélection.

2.2. RETRAIT DU PEN

Le comité de gouvernance en haute performance (CGHP), en collaboration avec l'équipe d'entraîneurs du PEN, peut, à sa discrétion exclusive, décider de retirer un(e) athlète du PEN en cas de non-respect des exigences propres à l'athlète et/ou de tout code de conduite.

Les athlètes reçoivent un avertissement avant d'être retirés du PEN. Le CGHP se réserve le droit de réintégrer un(e) athlète qui a été retiré(e), sur la base du retour à la conformité avec les exigences du PEN.

2.3. PROCESSUS DE RETRAITE ET DE PAUSE DE LA COMPÉTITION

CEC s'engage à soutenir ses athlètes à tous les stades de leur carrière, y compris au moment du passage à la retraite ou quand une pause de la compétition est nécessaire. Le but de cette disposition est de fournir un processus clair et favorable aux athlètes qui prennent leur retraite ou qui suspendent temporairement leur participation à Escalade Canada, afin d'assurer une transition harmonieuse entre leur carrière compétitive et leurs projets.

Procédure

- Avis d'intention de départ à la retraite ou de pause :
 - o les athlètes doivent informer CEC par écrit dans les plus brefs délais;
 - o l'avis doit préciser toute discipline à laquelle cette situation s'applique.
- Classement :
 - o les athlètes à la retraite ou en pause sont retirés du système de classement canadien et des équipes après leur dernière épreuve admissible au classement.

2.4. CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Un(e) athlète qui progresse dans sa carrière, mais qui subit un recul en raison d'une blessure, d'une maladie, d'un événement de la vie ou d'une autre circonstance imprévue, pourrait bénéficier d'une plus grande flexibilité en ce qui concerne l'attribution des places à la CM et d'autres décisions de CEC; ces situations sont appelées « circonstances exceptionnelles ».

Cette disposition ne s'applique pas aux épreuves de Grands Jeux, qui font l'objet de politiques distinctes en matière de sélection et de remplacement.

Avis

Un avis de blessure suffisant doit être donné par écrit au personnel de haute performance de CEC et doit comprendre les documents suivants :

- explication des circonstances exceptionnelles;
- note du médecin ou du (de la) physiothérapeute confirmant la blessure et plan de guérison (le cas échéant);
- plan de guérison et calendrier (le cas échéant);
- plan de retour à la compétition.

Le caractère suffisant d'un avis est défini par les critères ci-dessous.

- Épreuves de l'IFSC : un avis suffisant prévoit une période pour procéder aux nouvelles invitations, aux réservations de voyage et aux changements d'inscription à l'IFSC avant la Date limite de remplacement;
 - La Date limite d'avis suffisant pour les Coupes du monde de l'IFSC est de cinq jours avant la Date limite de remplacement.
- Autres épreuves internationales : un avis suffisant prévoit une période pour procéder aux nouvelles invitations, aux réservations de voyage et aux changements d'inscription, en fonction du règlement de chaque épreuve.

Lignes directrices de retour à la compétition :

<p>A. Après des circonstances exceptionnelles qui ont empêché l'athlète de participer à une seule épreuve, l'athlète fournit à CEC une preuve de son état de préparation au moment où il (elle) demande à être pris(e) en considération pour des épreuves à quotas restreints.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Si l'athlète a donné un avis suffisant pour que CEC puisse inviter un(e) remplaçant(e) à l'épreuve, l'athlète reçoit une invitation à une compétition faisant partie de la prochaine série d'invitations. - Si l'athlète n'a pas donné un avis suffisant à CEC pour inviter un(e) remplaçant(e) à la compétition, l'athlète ne se voit pas attribuer une compétition de remplacement et retourne à la rotation régulière des invitations au sein de son équipe. - Si plus d'une compétition faisait partie de l'invitation, l'athlète peut participer à toute autre épreuve pour laquelle il (elle) a accepté l'invitation, conformément au plan de retour à la compétition prévu. - Si un(e) athlète manque à plusieurs reprises des épreuves pour lesquelles il (elle) a été sélectionné(e) sans avis suffisant, le comité de gouvernance de la haute performance peut décider que d'autres restrictions sont nécessaires.
<p>B. Après des circonstances exceptionnelles qui ont empêché l'athlète de participer à plus d'une seule compétition, l'athlète fournit à CEC une preuve de son état de préparation quand il (elle) demande à être pris(e) en considération pour des épreuves à quotas restreints.</p>	<p>Le/La directeur(trice) de la haute performance, en collaboration avec le groupe consultatif sur la performance, établit un plan de guérison et un plan de retour à la compétition avec l'athlète, au cas par cas. Les invitations aux épreuves à quotas restreints sont laissées à la discrétion du (de la) directeur(trice) de la haute performance.</p> <p>Lignes directrices :</p> <p>Quand un(e) athlète reprend la compétition au cours de la même saison, il (elle) est réintégré(e) dans la même équipe qu'avant sa blessure.</p> <p>Quand un(e) athlète a manqué des occasions de participer à des épreuves afin de satisfaire aux critères de sélection à un groupe OU s'il (elle) a manqué toute la saison :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - les athlètes des groupes Élite et Performance sont réintégrés dans l'équipe inférieure à celle d'avant la blessure; - les athlètes du groupe Développement sont réintégrés dans cette équipe; - les athlètes se voient remettre un outil de suivi des performances personnalisé avant leur réintégration.
--	---

Une disposition appelée à être mise en œuvre en 2025 prévoit que les athlètes blessés puissent s'adresser à CEC pour une évaluation spéciale - info@climbingcanada.ca.

2.5. EXEMPTIONS POUR CAUSE DE CONFLIT

Les athlètes qui prévoient participer à un événement personnel ou sportif qui entre en conflit avec un événement de CEC peuvent demander une exemption à CEC. Les demandes d'Exemption pour cause de conflit doivent être adressées par écrit au (à la) directeur(trice) de la haute performance de CEC au plus tard quatre semaines avant la date de l'épreuve en question. Les demandes tardives d'Exemption pour cause de conflit ne sont pas prises en compte.

En voici quelques exemples :

- un examen qui ne peut être déplacé (il faut prouver que l'enseignant(e)/l'établissement ne veut pas déplacer l'examen);
- autres compétitions/occasions d'escalade ayant une valeur de développement plus élevée que la compétition prévue par CEC (nécessite l'approbation/la recommandation de l'équipe d'entraîneurs de CEC).

2.6. APPELS

Les athlètes ont le droit de faire appel des décisions prises dans le cadre de la présente politique. Pour faire appel, veuillez vous référer à la [Politique d'appel de CEC](#).

Notes importantes de la Politique d'appel¹

- Toute personne souhaitant faire appel d'une décision de CEC qui la concerne directement doit adresser un avis d'appel écrit à la directrice générale.
- Pour être valable, l'avis d'appel doit être remis au (à la) directeur(trice) général(e) dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la date à laquelle la décision faisant l'objet de l'appel a été prise.
- L'avis d'appel écrit se présente sous la forme annexée à la *Politique d'appel* et contient les informations suivantes :

¹ Ce résumé n'est fourni que pour des raisons de commodité. En cas de conflit entre le présent résumé et la *Politique d'appel* de CEC, cette dernière prévaut.

- nom et coordonnées de l'appelant;
- nom et coordonnées de toute autre partie intéressée, si l'appelant en a connaissance;
- une copie de la décision faisant l'objet de l'appel, ou une description de la décision si une décision écrite n'a pas été fournie;
- les motifs de l'appel;
- une motivation succincte de l'appel;
- les preuves à l'appui de l'appel;
- toute mesure provisoire ou corrective demandée;
- un résumé de toute mesure corrective demandée.
- Les motifs suivants sont suffisants pour faire appel :
 - CEC a pris une décision pour laquelle il n'avait ni l'autorité ni la compétence;
 - CEC n'a pas suivi ses propres procédures pour prendre sa décision;
 - CEC a pris une décision dans laquelle il avait un intérêt direct; cet intérêt n'a pas été correctement divulgué et une personne raisonnable considérerait que cet intérêt a indûment influencé la décision du défendeur;
 - CEC a exercé son pouvoir discrétionnaire dans un but inapproprié;
 - CEC a pris une décision qui n'était pas étayée par des preuves;
 - CEC a pris une décision manifestement déraisonnable.

PARTIE 3 - ÉQUIPE NATIONALE ET GROUPES

3. ÉQUIPE NATIONALE ET GROUPES

Le PEN fournit une aide sur la base de l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Les athlètes sont sélectionnés dans l'équipe nationale pour toute l'année civile, à condition que les critères d'admissibilité (2.1) soient respectés, ou jusqu'à ce qu'ils informent CEC de leur intention de démissionner de l'équipe.

Les athlètes sélectionnés reçoivent une invitation à rejoindre l'équipe nationale dans la semaine suivant la compétition de haute performance (propre à la discipline).

L'équipe nationale est ensuite divisée en trois groupes :

- **groupe Élite**
- **groupe Performance**
- **groupe Développement**

Pour l'équipe Prochaine génération, voir les dispositions relatives aux équipes d'événement Jeunesse dans la politique *Sélection des équipes d'événement* de CEC.

3.1. TEMPS DE QUALIFICATION EN ESCALADE DE VITESSE

Les athlètes d'escalade de vitesse qui souhaitent soumettre un temps de qualification à des fins de sélection à un groupe peuvent le faire des façons indiquées ci-dessous.

- Avec des temps enregistrés dans le cadre d'une compétition officielle (provinciale, nationale, continentale ou internationale) à l'aide d'un appareil de chronométrage électronique approuvé (les athlètes doivent envoyer, par écrit, la référence au système de pointage indiquant ce temps).
- Avec des temps enregistrés à l'entraînement :
 - l'activité doit se dérouler sous la supervision d'un(e) entraîneur(e) présélectionné(e) par CEC (un(e) entraîneur(e) enregistré(e));
 - un enregistrement vidéo doit être fourni pour montrer la performance :
 - la vidéo doit être une prise unique et continue, sans coupure;
 - le visage de l'athlète doit être clairement visible;
 - l'athlète doit faire face à la caméra avant de se tourner vers le mur;
 - la vidéo doit montrer l'ensemble de la séquence de départ, y compris les sons de la minuterie;
 - la vidéo doit montrer clairement le temps final en effectuant un zoom sur le chronomètre.

Les temps de qualification en escalade de vitesse sont déterminés comme indiqué ci-dessous.

- **Groupe Élite** : temps minimum pour se classer parmi les 40 premiers % du classement.

- **Groupe Performance** : temps minimum pour se classer parmi les 50 premiers % du classement.
- **Groupe Développement** : ajout de 0,5 sec. aux temps les plus lents des 50 premiers % du classement.

3.2. GROUPE ÉLITE

Les athlètes sélectionnés au sein du groupe Élite ont prouvé qu'ils étaient des compétiteurs réguliers en Coupe du monde. Ils se concentrent sur l'obtention de résultats en demi-finale ou au-delà. Ces athlètes visent une qualification olympique.

Objectifs de performance

Les athlètes du groupe Élite ont pour objectif de produire régulièrement des résultats parmi les 30 premiers % du classement d'étapes de la Coupe du monde et des Championnats du monde.

Voies d'accès

Le groupe Élite est sélectionné au début de la saison et est fixé pour la saison.

Les athlètes doivent avoir obtenu **l'un des résultats suivants au cours de l'année précédant** l'année de sélection :

- parmi les 40 meilleurs au classement mondial;
- deux résultats de demi-finale à la Coupe du monde/aux Championnats du monde ou parmi les 16 meilleurs (vitesse);
- un résultat parmi les 10 meilleurs à la Coupe du monde/aux Championnats du monde ou parmi les 8 meilleurs (vitesse);
- temps de qualification de 5,55 secs. (hommes) ou 7,68 secs. (femmes).

Avantages

- Sélection prioritaire et annuelle à toutes les épreuves internationales de l'année civile
- Sélection prioritaire pour d'autres épreuves internationales, telles que les Championnats panaméricains
- Invitation directe aux Championnats nationaux de CEC
- Invitation directe aux compétitions de haute performance de CEC
- Inscription au CSI
- Accès au Réseau national des praticiens de CEC
- Soutien d'entraîneurs à l'échelle nationale (le cas échéant)
- Financement quand cela est disponible
- CEC couvre les frais de l'IFSC (licences, inscriptions, appels)
- Uniforme officiel d'équipe
- Entrée gratuite aux épreuves canadiennes de la NACS
- Accès au [Réseau national des salles d'escalade](#)

3.3. GROUPE PERFORMANCE

Les athlètes qui sont des compétiteurs réguliers en Coupe du monde et qui visent à obtenir un classement parmi les 40 meilleurs ou mieux sont placés dans le groupe Performance. Ces athlètes bénéficient d'une seconde priorité de sélection pour les épreuves internationales sur la base d'un calendrier de sélection dépendant du CNC. Ces athlètes se concentrent sur des performances en Coupe du monde.

Objectifs de performance

Les athlètes du groupe Performance ont pour objectif de produire régulièrement des résultats parmi les 50 premiers % aux étapes de la Coupe du monde ainsi que des podiums dans les étapes de la NACS.

Voies d'accès

Le groupe Performance est sélectionné au début de la saison. Les athlètes peuvent être ajoutés à l'équipe tout au long de l'année s'ils répondent aux critères ci-dessous. Les athlètes peuvent être transférés dans le groupe Développement si leurs performances ne correspondent plus aux critères.

Les athlètes doivent avoir obtenu **deux des résultats suivants au cours de l'année précédant** l'année de sélection :

- podium à la NACS;
- finaliste aux Championnats panaméricains/ou parmi les huit meilleurs (vitesse);
- résultats parmi les 50 premiers % à la Coupe du monde/aux Championnats du monde;
- meilleur classement en compétition de HP tout en ne faisant pas partie du groupe Élite;
- temps de qualification de 5,76 secs. (hommes) ou 8,224 secs. (femmes).

Avantages

- Seconde priorité de sélection pour les épreuves de l'IFSC sur la base des classements au CNC dans l'équipe
- Seconde priorité de sélection pour d'autres épreuves internationales, telles que les championnats panaméricains
- Invitation directe aux Championnats nationaux de CEC
- Invitation directe aux compétitions de haute performance de CEC
- Inscription à l'Institut canadien du sport
- Accès au Réseau national des praticiens de CEC
- CEC couvre les frais de l'IFSC (licences, inscriptions, appels)
- Uniforme officiel d'équipe
- Entrée gratuite aux épreuves canadiennes de la NACS
- Accès au [Réseau national des salles d'escalade](#)

3.4. GROUPE DÉVELOPPEMENT

Les athlètes qui sont des compétiteurs continentaux constants et qui visent à obtenir une participation au tour final des épreuves de la NACS ou mieux sont placés dans le groupe Développement. Ces athlètes bénéficient d'une troisième et dernière priorité de sélection pour les épreuves internationales sur la base d'un calendrier de sélection dépendant du CNC. Ces athlètes se concentrent sur des performances continentales.

Objectifs de performance

Les athlètes du groupe Développement ont pour objectif d'obtenir régulièrement de bons résultats dans les compétitions de la NACS.

Voies d'accès

La sélection initiale du groupe Développement se fait en début de saison et les athlètes peuvent être intégrés en cours de saison quand les critères de performance sont remplis. Les athlètes peuvent être transférés dans le groupe Performance s'ils répondent à ses critères. Les athlètes ne sont pas retirés de l'équipe.

Les athlètes doivent avoir obtenu **l'un des résultats suivants au cours de l'année précédant** l'année de sélection et se situer parmi les 10 meilleurs au classement du CNC au moment de la sélection :

- podium aux Championnats nationaux seniors;
- finaliste à la NACS (ou parmi les quatre meilleurs en vitesse);
- parmi les 10 meilleurs aux Championnats panaméricains (ou parmi les huit meilleurs);
- tour final (ou parmi les 16 meilleurs) aux précédents Championnats du monde jeunesse (en fonction de l'âge);
- temps de qualification en vitesse de 6,26 secs. (hommes) ou 8,724 secs. (femmes);
- *exception 2025 : si l'athlète figure parmi les six meilleurs du CNC, mais n'a pas obtenu l'un des résultats susmentionnés. Pour la vitesse, les temps de performance minimaux de 2024 doivent aussi être atteints (hommes 6,193 secs.; femmes 8,281 secs.).

Avantages

- Troisième priorité de sélection pour les épreuves de l'IFSC, sur la base des classements au CNC au sein de l'équipe.
- Troisième priorité de sélection pour d'autres épreuves internationales, telles que les Championnats panaméricains.
- Invitation directe aux championnats nationaux de CEC
- Invitation directe aux compétitions de haute performance de CEC
- Accès au Réseau national des praticiens de CEC
- CEC couvre les frais de l'IFSC (licences, inscriptions, appels)

- Uniforme officiel d'équipe
- Entrée gratuite aux épreuves canadiennes de la NACS
- Accès au [Réseau national des salles d'escalade](#)

Exceptions

CEC se réserve le droit d'ajouter des athlètes au groupe Développement en cours de saison dans des circonstances exceptionnelles. Cette exemption ne s'applique qu'à des athlètes dont les performances extraordinaires justifient l'inclusion. Ces ajouts doivent être examinés et approuvés par le comité de gouvernance de la HP et le conseil d'administration. Bien que des quotas d'invitations spéciales puissent être accordés pour les étapes de la Coupe du monde, ils sont laissés à la discrétion exclusive du comité de gouvernance de la HP et de la direction de la HP et ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un appel de la part de l'athlète.

3.5. TABLEAU SOMMAIRE

Équipe nationale d'escalade sportive			
Groupe	Groupe Élite	Groupe Performance	Groupe Développement
Stade du DLTA	<i>Gagner pour vivre</i>	<i>Apprendre à gagner</i>	
Niveaux ciblés	Jeux olympiques Grands Jeux Compétitions de l'IFSC	Compétitions de l'IFSC Compétitions continentales FISU (années paires) NACS Compétitions nationales canadiennes	Compétitions continentales FISU (années paires) NACS Compétitions nationales canadiennes
Épreuves de qualification pour les groupes nationaux de 2025	NACS 2024; saison 2024 de l'IFSC (Coupe du monde et Championnats du monde jeunesse); Championnats panaméricains 2024; Championnats nationaux seniors 2024-2025 (novembre 2024), et compétition de HP 2025. *comme exception en 2025: Championnats nationaux seniors 2023-2024 (novembre 2023); compétition de HP 2024.		
VOIE D'ACCÈS BLOC ET/OU DIFFICULTÉ	Avoir obtenu l'un des résultats suivants au cours de l'année précédant l'année de sélection : → parmi les 40 meilleurs au classement mondial; → deux résultats de demi-finale à la Coupe du monde/aux Championnats du monde; → un résultat parmi les 10 meilleurs à la Coupe du monde.	Avoir obtenu deux des résultats suivants au cours de l'année précédant l'année de sélection : → podium à la NACS; → finaliste aux championnats panaméricains; → résultat parmi les 50 premiers % à la Coupe du monde/aux CHM; → meilleur classement en compétition HP tout en ne faisant pas partie du groupe Élite.	Avoir obtenu l'un des résultats suivants au cours de l'année précédant l'année de sélection et figurer parmi les 10 meilleurs au classement du CNC : → Un critère de l'équipe de performance; → Top 3 aux Championnats nationaux seniors (excluant FN); → finaliste à la NACS; → parmi les 10 meilleurs aux Championnats panaméricains; → tour final des précédents Championnats du monde jeunesse (en fonction de l'âge). <i>*Exception 2025 : si l'athlète figure parmi les six meilleurs du CNC, mais sans aucun des résultats ci-dessus.</i>

Groupe	Groupe Élite	Groupe Performance	Groupe Développement
VOIE D'ACCÈS VITESSE	Avoir obtenu l'un des résultats suivants au cours de l'année précédant l'année de sélection : <ul style="list-style-type: none"> → parmi les 40 meilleurs au classement mondial; → deux résultats parmi les 16 meilleurs à la Coupe du Monde/aux CHM; → un résultat parmi les huit meilleurs à la Coupe du monde; → temps de qualification de 5,55 secs. (hommes) ou 7,68 secs. (femmes). 	Avoir obtenu deux des résultats suivants au cours de l'année précédant l'année de sélection : <ul style="list-style-type: none"> → podium à la NACS; → parmi les quatre meilleurs aux Championnats panaméricains; → résultat parmi les 50 premiers % à la Coupe du monde/aux CHM; → temps de qualification de 5,76 secs. (hommes) ou 8,224 secs. (femmes). 	Avoir obtenu l'un des résultats suivants au cours de l'année précédant l'année de sélection et figurer parmi les 10 meilleurs au classement du CNC : <ul style="list-style-type: none"> → Un critère de l'équipe de performance; → Top 3 aux Championnats nationaux seniors (excluant FN); → parmi les quatre meilleurs à la NACS; → parmi les huit meilleurs aux Championnats panaméricains; → parmi les 16 meilleurs aux précédents Championnats du monde jeunesse (en fonction de l'âge); → temps de qualification de 6,26 sec (hommes) ou 8,724 sec (femmes). <p><i>*Exception 2025 : si l'athlète figure parmi les six meilleurs du CNC et des Temps 2024 du PHP*, mais sans aucun des résultats ci-dessus.</i></p>

**Temps de performance 2024 du PHP :*

- femmes seniors : 8,281 secs., hommes seniors : 6,193 secs.

PARTIE 4 - PROCESSUS DE SÉLECTION DES ÉPREUVES

ÉPREUVES DU CYCLE OLYMPIQUE ACTUEL :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1rvZTuRvIUShLqBr4nTvNKj_TsomcT-wcrHaQ9Q6Z1os/edit?usp=sharing

4. PROCESSUS DE SÉLECTION DES ÉPREUVES

La CEC offre un soutien attentif aux athlètes canadiens pour qu'ils participent à des épreuves continentales et internationales. L'objectif est d'assurer des occasions de compétition valables pour lesquelles les athlètes sont physiquement et mentalement prêts, tout en garantissant des performances élevées des athlètes canadiens sur la scène mondiale.

Les sélections sont basées sur la priorité de sélection des groupes, le classement national continu (CNC) et les quotas d'épreuves des organismes directeurs. La sélection est limitée aux athlètes participant au Programme d'équipe nationale. Les sélections d'équipes de compétitions sont effectuées à plusieurs reprises au cours de l'année civile. Cela permet de faire évoluer le CNC et d'offrir à un plus grand nombre d'athlètes la possibilité d'être sélectionnés pour des épreuves.

Les dates et les détails de TOUTES les sélections aux équipes d'événement sont publiés au début de l'année civile, sur la base de dates précises où des mouvements se produisent au sein du CNC (par exemple, après une Coupe du monde, après l'échéance de points au classement, etc.)

L'avis de sélection ou de non-sélection à une équipe d'événement est communiqué à tous les athlètes susceptibles d'être qualifiés pour un événement au moins 20 jours ouvrables ou un mois, selon le délai le plus long, avant la date limite d'inscription de l'épreuve pour laquelle la sélection est faite. Toutefois, tout est mis en œuvre pour que les sélections des équipes d'événement soient effectuées le plus longtemps possible à l'avance.

4.1. GRANDS JEUX

Comprennent : Jeux olympiques et paralympiques, Jeux panaméricains, Jeux mondiaux, Jeux olympiques de la jeunesse et Jeux du Canada

- Une procédure de nomination distincte est affichée pour chaque épreuve en fonction de la procédure de qualification internationale.

4.2. Épreuves de l'IFSC

Comprennent : Championnats du monde, Coupes du monde

Quotas de l'IFSC - CANADA (revus annuellement au 31 décembre) :

- Quotas pour la Coupe du monde 2025 de l'IFSC : quotas fixes garantis de deux (2) athlètes par sexe/discipline/pays et jusqu'à un maximum supplémentaire de quatre (4) athlètes par sexe/discipline/pays pour chaque athlète classé du 1^{er} au 40^e rang dans le classement mondial actualisé en continu (les Continuously Updated World Rankings ou CUWR) de l'IFSC au 31 décembre 2024.
- Quotas pour les Championnats du monde 2025 de l'IFSC : quotas fixes garantis de deux (2) athlètes par sexe/discipline/pays et jusqu'à un maximum supplémentaire de trois (3) athlètes par sexe/discipline/pays pour chaque athlète classé du 1^{er} au 40^e rang des CUWR de l'IFSC au 31 décembre 2024, ainsi que pour les vainqueurs des Championnats panaméricains.

Quotas 2025	Coupes du monde			Championnats du monde		
	Quotas de base	Quotas supplémentaires*	Total	Quotas de base	Quotas supplémentaires*	Total
Bloc hommes	2	1	3	2	1	3
Bloc femmes	2	1	3	2	1	3
Difficulté hommes	2	(1)	(3)	2	(1)	(3)
Difficulté femmes	2	0	2	2	0	2
Vitesse hommes	2	0	2	2	0	2
Vitesse femmes	2	0	2	2	0	2

**à être examiné et confirmé le 31 décembre 2024*

() en attente des résultats des Championnats panaméricains 2024

4.2.1. Distribution des quotas aux athlètes canadiens

- **Étape 1 : athlètes du groupe Élite**
 - La priorité annuelle est d'abord accordée aux athlètes du groupe Élite.
 - S'il y a plus d'un athlète dans le groupe Élite, les CUWR de l'IFSC déterminent le classement prioritaire.
- **Étape 2 : athlètes du groupe Performance**
 - Les quotas restants après l'attribution du groupe Élite sont proposés aux athlètes du groupe Performance.

- Les athlètes du groupe Performance ont priorité en fonction de leur classement national continu (CNC).
- Les dates précises de cette allocation sont fixées chaque année par le comité de gouvernance de la HP.

- **Étape 3 : athlètes du groupe Développement**

- S'il reste des quotas après la distribution aux groupes Élite et Performance, ils sont proposés aux athlètes du groupe Développement.
- Les athlètes du groupe Développement ont priorité en fonction de leur classement au CNC.

4.3. Épreuves continentales

Comprennent : Championnats panaméricains, Coupes panaméricaines, NACS.

En cas d'attribution limitée de quotas, la procédure de sélection est la même que pour les épreuves de l'IFSC.

4.4. ÉPREUVES JEUNESSE

Pour les épreuves jeunesse, veuillez consulter le Programme de la Prochaine génération (NextGen).

4.5. Calendrier de la sélection

Le calendrier de sélection est conçu de manière à équilibrer l'intégration des derniers classements et à fournir aux athlètes un préavis suffisant pour les invitations.

Pour ce faire, CEC utilise les deux dates clés ci-dessous.

1. **CNC au (date)** : il s'agit d'un classement anticipé qui tient compte de l'échéance de compétitions et de points passés à partir d'une date fixe proche. Cela permet d'obtenir des classements plus actuels tout en permettant d'envoyer des invitations plus tôt.
2. **La sélection commence le (date)** : les dates d'invitation sont fixées de manière à inclure le plus grand nombre possible d'épreuves admissibles au CNC pour l'année en cours et les invitations sont envoyées sur la base des classements anticipés du CNC.

ÉVÉNEMENTS ÉLIGIBLES AU CNC	BLOC	DIFFICULTÉ	VITESSE	LA SÉLECTION DÉBUTE le (DATE)	CNC au (DATE)
Compétition de HP de CEC - 23-27 janvier	x	x	x	1 ^{er} décembre 2024	s.o.
Keqiao (CHN) - 18-20 avril	x			5 février 2025	23 février 2025
NACS É.-U. 18-20 avril SLC	x	x	x	s.o.	s.o.

ÉVÉNEMENTS ÉLIGIBLES AU CNC	BLOC	DIFFICULTÉ	VITESSE	LA SÉLECTION DÉBUTE le (DATE)	CNC au (DATE)
Wujiang (CHN) - 25-27 avril		x	x	5 février 2025	26 février 2025
NACS CAN 3-4 mai	x			s.o.	s.o.
Indonésie - 2-4 mai		x	x	5 février 2025	26 février 2025
Curitiba (BRA) - 16-18 mai	x			5 février 2025	23 février 2025
Salt Lake City (É.-U.) - 23-25 mai	x		(x)	20 avril 2025	28 avril 2025
NACS É.-U. 5-7 juin Vail	x		(x)	s.o.	s.o.
Prague (CZE) - 6-8 juin	x			4 mai 2025	17 mai 2025
Berne (SUI) - 13-15 juin	x			4 mai 2025	17 mai 2025
NACS CAN 20-22 juin		x	x	s.o.	s.o.
Innsbruck (AUT) - 25-29 juin	x	x		B : 25 mai 2025 D : 4 mai 2025	B : 2 juin 2025 D : 18 juin 2025
Pologne - 5-6 juillet			x	25 mai 2025	25 mai 2025
NACS MEX juillet	x			s.o.	s.o.
Chamonix (FRA) - 11-13 juillet		x	x	D : 4 mai 2025 V : 25 mai 2025	D : 18 juin 2025 V : 25 mai 2025
Klagenfurt (AUT) - 26-27 juillet			x	22 juin 2025	22 juin 2025
Championnats du monde jeunesse de l'IFSC - 28 juillet au 3 août	x	x	x		
NACS É.-U. Août		x	x	s.o.	s.o.
Koper (SLO) - 5-6 septembre		x		13 juillet 2025	6 août 2025
NACS É.-U. Fin septembre	x			s.o.	s.o.
Championnats du monde - Séoul (COR) - 21-28 septembre	x	x	x	B : 29 juin 2025 D : 13 juillet 2025 V : 27 juillet 2025	B : 15 juillet 2025* D : 3 août 2025 V : 3 août 2025

(x) provisoire

4.6. COMPÉTITIONS DE HP

Ces compétitions permettent aux meilleurs athlètes d'être évalués dans un environnement de niveau supérieur à celui des Championnats nationaux. Les points obtenus dans le cadre des compétitions de HP comptent au Classement national continu (CNC).

INVITATIONS AUX COMPÉTITIONS DE HP

Les athlètes suivants reçoivent des invitations aux compétitions de HP :

- 1) athlètes du PEN (toutes les équipes) dans l'année précédant les compétitions de HP (propre à chaque discipline)
- 2) athlètes classés parmi les six meilleurs du CNC dans une discipline individuelle lors de la publication des invitations aux Compétitions HP

Les athlètes hors du PEN qui :

- 1) terminent parmi les 10 meilleurs aux Championnats nationaux;
 - a) si un(e) athlète parmi les 10 meilleurs décline l'invitation à la compétition de HP, des remplaçants sont invités jusqu'à la 12^e position des Championnats nationaux seniors uniquement.
- 2) exemption pour étoile montante (athlètes dans la première année d'admissibilité senior qui terminent parmi les 10 meilleurs aux Championnats nationaux seniors);
 - a) pour 2025, s'applique aux athlètes nés en 2008.

Quota supplémentaire pour les OPTS membres de CEC :

- 1) chaque membre de CEC peut présenter deux athlètes supplémentaires par sexe et par discipline en vue d'une invitation aux compétitions de HP. Chaque membre jouit d'une autonomie totale en ce qui concerne le processus de sélection pour les quotas supplémentaires de compétition de HP;
- 2) les athlètes soumis en tant que quota supplémentaire des membres doivent avoir participé aux Championnats nationaux seniors précédents basés sur la discipline OU bénéficier d'une exemption valide et documentée de la part de CEC ou de l'OPTS;
- 3) un membre peut refuser de nommer des athlètes dans ces quotas supplémentaires. S'ils ne sont pas utilisés, il n'y a pas de réattribution de quotas à un autre OPTS.